

SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS



Frasne, le 09/04/2014

Dossier suivi par : Emilie Calvar
emilie-calvar.smmahd@hotmail.fr
tel : 03 81 49 88 84

Comité de pilotage « Complexe de la Cluse et Mijoux » et « Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin » 21/03/2014

Présents : R. Didier-Laurent (DDT 25), M. Kerdoncuff (CIA 25-90), J-L. Lambert (ONEMA sd 25), J-F. Jodon (Maire-Les Verrières de Joux/CCL), A. Sirugue (CCL/vice-président SMAHD), D. Chardon (Maire-Malpas), C. Bouday (Président du SMAHD), C. Thevenet (SMAHD), B. Ibled (CG 25), F. Muller (FCEN/Pôle Relais Tourbières), C. Robbe (Adjoint-La Cluse et Mijoux), S. Peroux (CRPF), F. Vagneur (ONF), M. Faivre (Maire-Oye et Pallet), E. Calvar (SMAHD).

Excusés : Julien Guyonneau (CBNFC-ORI), Cyril Valion (FDSEA 25)

Relevé des discussions

D. Chardon, présidente du COPIL Natura 2000 « Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot, le bief Belin » remercie les membres et élus de leur présence.

Emilie Calvar rappelle le contexte général de la démarche Natura 2000 sur les 2 sites ainsi que le travail accompli à ce jour :

- Elaboration des diagnostics ;
- Définition des objectifs et propositions de mesures ;
- Proposition d'engagements pour la charte.

Ce travail s'est fait en concertation avec les acteurs locaux du territoire : rencontres et groupes de travail thématiques (Usages et Zones Humides).

Les diagnostics avaient été présentés lors des comités de pilotage du 13/12/2013.

1. Mesures relatives aux habitats humides et espèces associées

E. Calvar présente les mesures proposées sur les 2 sites et les priorités pour 2014.

Périmètres actuels des deux sites Natura 2000 :

- Complexe de la Cluse et Mijoux
 - Arrêt du périmètre à la limite cadastrale avec la commune des Verrières de Joux.
 - secteur de la combe (Fontaine Ronde) non intégré
 - Zones humides au sud de la Morte non intégrées
- Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin
 - Zones humides de la Planée au nord non intégrées

- Intérêt d'une fusion des 2 sites/3 sites avec le Bassin du Dugeon.

Les membres des COPIL souhaitent connaître la démarche et les délais pour la modification d'un périmètre Natura 2000. L'objectif est ici l'obtention de périmètres cohérents notamment pour la préservation des zones humides.

R. Didier-Laurent rappelle le contexte historique et précise la démarche pour la modification d'un périmètre :

- La DREAL lance une démarche de modification de périmètre
- La structure porteuse dépose ensuite un projet de nouveau périmètre après un travail souvent long de concertation avec les acteurs locaux.

Projet de restauration de la Morte et de la tourbière du Frambourg (objectif prioritaire) :

C. Robbe souhaite savoir si les 2 actions vont être traitées en même temps. Il est précisé que bien que les études préalables puissent être réalisées sur l'ensemble du secteur, les actions de restauration pourraient ne pas être mises en œuvre en même temps faute de prestataires disponibles. Ces travaux de restauration ne demandent en effet pas les mêmes techniques ni le même matériel.

2. Mesures relatives aux usages

Emilie Calvar présente les mesures proposées sur les 2 sites et les priorités pour 2014.

Agriculture

Concernant les mesures agro-environnementales, ne sont proposées ici que les grands types de mesures dans l'attente des dispositions de la nouvelle PAC. Les MAE ne pourront être contractualisées dans le cadre de Natura 2000 qu'à partir de 2015. Seul le ré-engagement d'anciens contrats était possible en 2014 (donc sur d'autres sites Natura 2000).

L'élaboration des cahiers des charges et le montage des dossiers seront réalisés en automne 2014.

Les agriculteurs sont en attente de concret, notamment le cahier des charges des mesures possibles, pour s'impliquer dans la démarche. M. Kerdoncuff a proposé qu'une journée « découverte » soit organisée prochainement en partenariat avec le SMMAHAD pour informer et sensibiliser les agriculteurs à cette démarche. L'intervention d'agriculteurs du Bassin du Dugeon serait intéressante.

Enfrichement constaté autour du lac de Malpas :

M. Kerdoncuff précise qu'un partenariat doit être établi avec la chambre interdépartementale d'agriculture afin de déterminer ce qui peut être mis en œuvre. Des exemples d'actions de ce type existent probablement en France.

Forêts publiques non soumises :

F. Vagneur précise plusieurs éléments concernant ces forêts :

D'après le Code forestier (article L211-1) : " relèvent du régime forestier les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution qui appartiennent aux collectivités ...communes ou leurs groupements."

D'après l'arrêté préfectoral n° 2006-2508-05097 du 25 août 2006 : " dans les forêts ne présentant pas l'une des garanties de gestion durable (c'est-à-dire ne relevant pas du régime forestier) les coupes de bois d'une superficie supérieure ou égale à 4 ha, prélevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie sont soumises à autorisation préfectorale préalable."

D'après l'article L 214-6 du Code forestier : " les ventes des coupes de toute natures dans les bois et forêts des collectivités ...sont faites à la diligence de l'Office National des Forêts."

Une future loi forestière (actuellement examinée par le Sénat) devrait renforcer les obligations des collectivités dans ce domaine.

C. Robbe indique qu'à la Cluse et Mijoux beaucoup de ces forêts sont d'anciens secteurs ouverts ou de lisières qui se sont emboisés par l'absence de pâturage. Ces forêts sont très diversifiées. Elles doivent être gérées sous un régime forestier particulier (traitement adaptée) permettant le maintien de cette biodiversité. La commune doit mener cette réflexion en partenariat avec l'ONF. F. Vagneur précise que dans le cas des parcours communaux qui se sont boisés au fil du temps faute de pâturage effectif, le traitement dans le cadre du régime forestier peut se faire avec un mode de gestion adapté (maintien de clairières et de peuplements feuillus par exemple). La commune peut se rapprocher de l'ONF pour étudier les cas de ces parcelles cadastrales : cette démarche est systématique lors de la révision des aménagements forestiers.

S. Peroux précise qu'elle n'a pas les mêmes chiffres que ceux présentés pour la forêt privée : 195 ha de surface concernée sur le site Natura 2000 « Complexe de la Cluse et Mijoux ».

Coni'fer :

Contrairement à ce qui avait été dit lors du dernier COPIL, C. Bouday, membre du CA de l'association Coni'fer, indique qu'il n'y a jamais eu aucune utilisation de phytosanitaires à proximité de Fontaine Ronde. Le projet de prolongation de la ligne sera de plus élaboré en concertation avec les usagers du territoire.

J-L. Lambert précise que l'ONEMA a réalisé un état des lieux du cours d'eau et qu'aucune atteinte n'a été constatée.

Un défrichement a été observé le long de la RN 57. Cette coupe est la responsabilité de la commune de Montperreux. F. Vagneur indique que l'ONF a un contentieux avec la commune à ce sujet, cette dernière ayant réalisée cette coupe sans en référer à l'ONF bien que la forêt soit soumise.

Traitement des voies ferrées

E. Calvar indique qu'une rencontre avec le service environnement de la SNCF est prévue en avril. L'ONEMA souhaiterait être associé à cette démarche (transmettre l'information à la sd 25).

C. Robbe convient qu'il s'agit d'un problème de santé publique.

3. Mesures transversales

Communication :

R. Didier-Laurent met en avant l'intérêt du château de Joux et du Fort Malher pour communiquer et sensibiliser le public aux enjeux Natura 2000.

C. Thevenet précise que la valorisation du patrimoine par l'ouverture au public est un objectif de la politique ENS du CG25 (les 2 sites cités plus haut sont des ENS). La création de panneaux, de livrets est donc possible avec un portage du SMMAH.

4. Charte Natura 2000

Milieus ouverts

M. Kerdoncuff indique que les agriculteurs ont exprimés des doutes quant à la possibilité d'appliquer l'engagement sur l'usage du casse-cailloux dans certains cas.

E. Calvar précise que la contractualisation de la charte se fait à la parcelle cadastrale et non sur l'ensemble de parcelles de l'exploitation.

Milieus forestiers

S. Peroux souhaite que la charte soit davantage adaptée au contexte local et que la mention des chênes rouges et des robiniers soit supprimée.

5. Autres points

J-L. Lambert souhaite mettre en avant la richesse de ces deux sites Natura 2000, notamment entomologique à Malpas. Les sites présentent plusieurs espèces de la directive HFF mais également des espèces sans statut particulier rares à l'échelle de l'Europe de l'ouest. Au vu du peu de connaissance existante sur certains groupes, il est fort probable que d'autres espèces rares seront découvertes grâce aux inventaires futurs. De plus, des réserves biologiques d'espèces sont présents à proximité (Bassin du Dugeon). La tourbière de Frambourg à la Cluse-et-Mijoux semble présenter un fort potentiel en termes d'habitats et d'espèces après restauration.

Nécessité de surveillance du projet d'extraction de gaz de schiste à Malpas.

6. Délibérations

D. Chardon propose de soumettre le document d'objectifs du site Natura 2000 « Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin » dans sa version finale à la validation des membres du COPIL. Suite au vote, le DOCOB est approuvé à l'unanimité des membres présents.

J-F Jodon propose de soumettre le document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe de la Cluse-et-Mijoux » dans sa version finale à la validation des membres du COPIL. Suite au vote, le DOCOB est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les membres présents souhaitent que le SMMAHHD reste la structure animatrice de ces deux documents d'objectifs dans leur phase de mise en œuvre.

Le rapprochement des deux comités de pilotage avec le lancement d'une démarche de fusion des sites est également souhaité par les membres présents.

C.Bouday remercie l'ensemble des personnes présentes. Il salue le travail d'élaboration des documents d'objectifs et de concertation sur le territoire.

Fait à Frasné, le 24/03/2014

Rédigé par la chargée d'études,
Emilie CALVAR

Validé par les Présidents du COPIL,
Dominique CHARDON et Yves LOUVRIER

Présence aux comités de pilotage Natura 2000 du 21/03/14	
Société	Présence
Conseil Régional de Franche-Comté	
Conseil Général du Doubs	B.Ibled
Communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs	
Communauté de Communes du Larmont	J-F.Jodon
Commune de la Cluse et Mijoux	C.Robbe
Commune des Grangettes	
Commune de Oye et Pallet	M.Faivre
Commune des Fourgs	
Commune de Malpas	D.Chardon
Commune de la Planée	
Commune de Vaux et Chantegrue	
Syndicat mixte des milieux aquatiques du Ht Doubs	C.Bouday, A.Sirugue, C.Thevenet, E.Calvar
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs	
Sous Préfecture de Pontarlier	
Direction Départementale des Territoires	R.Didier-Laurent
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté	
Direction Départementale Cohésion Sociale Protection Populations	
Direction Régionale des Affaires Culturelles	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	J-L Lambert
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	
Office National des Forêts	F.Vagneur
Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	M.Kerdoncuff
Syndicat départemental du contrôle laitier	
Syndicat départemental de la propriété agricole	
Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles du Doubs	Excusé
JEUNES AGRICULTEURS	
Coordination Rurale	
Confédération Paysanne	
Centre Régional de la Propriété Forestière	S. Peroux
Association départementale des communes forestières du Doubs	
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Doubs	
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	
Fédération Départementale des	

Présence aux comités de pilotage Natura 2000 du 21/03/14	
Société	Présence
Chasseurs du Doubs	
Comité Départemental olympique et sportif	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	
Office de Tourisme de Val de Mouthe, Chapelle des Bois	
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	
Pôle Relais Tourbières	F. Muller
Association Doubs Nature Environnement	
Conservatoire botanique national de Franche Comté – Observatoire régional des Invertébrés	Excusé
Commission de Protection des eaux	
Réserve naturelle de Remoray	

Financements de l'animation N2000 :

